

## GRADIGNAN – REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LEOGNAN

<b>Maîtrise d'Ouvrage</b>	 <p><b>BORDEAUX METROPOLE</b> <b>Pôle Territoriale Sud</b> 1 rue Romain Rolland 33 310 LORMONT</p>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	 <p><b>VERDI BET Mandataire</b> 13, rue Archimède BATIMENT B - CS 80083 33693 Mérignac CEDEX</p>  <p><b>LS2 - LINA SINGER LANDSCAPES</b> Urbanistes - Paysagistes 6 place Pierre Cétois 33 300 Bordeaux</p>  <p><b>2PMA</b> 10 cours de Gourgue 33 000 Bordeaux</p>

<b>Objet de la réunion :</b>	<b>REUNION PUBLIQUE DU 17 JUIN 2025</b>
<b>Date &amp; lieu :</b>	17/06/2025      Prieuré de Cayac - Salle du cuvier - GRADIGNAN
<b>Diffusé le :</b>	19/06/2025
<b>Annexe :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support de présentation</li> <li>- Vidéo 3D de présentation du projet</li> </ul>
<b>PARTICIPANTS</b>	<p><b>▪ Présents :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les riverains, 100 participants.</li> <li>2. Ville de Gradignan           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur le Maire</li> <li>• 2 conseillers municipaux, adjoint délégué aux espaces publics</li> <li>• Les services de la Ville</li> </ul> </li> <li>3. Maîtrise d'œuvre, LS2 - LINA SINGER LANDSCAPES           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paysagistes</li> </ul> </li> <li>3. Bordeaux Métropole, Pole Territorial Sud, Service aménagement urbain :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cheffe de projets</li> <li>• Chargée d'opérations / référent mobilité</li> </ul> </li> </ol>

### Ordre du jour :

- Réunion de concertation publique : présentation du projet aux riverains, réponses aux questionnements, ouverture de la concertation
- Nombre de personnes présentes : environ 100 personnes - âges variés entre 40 et 80 ans – répartition hommes/femmes équilibrée

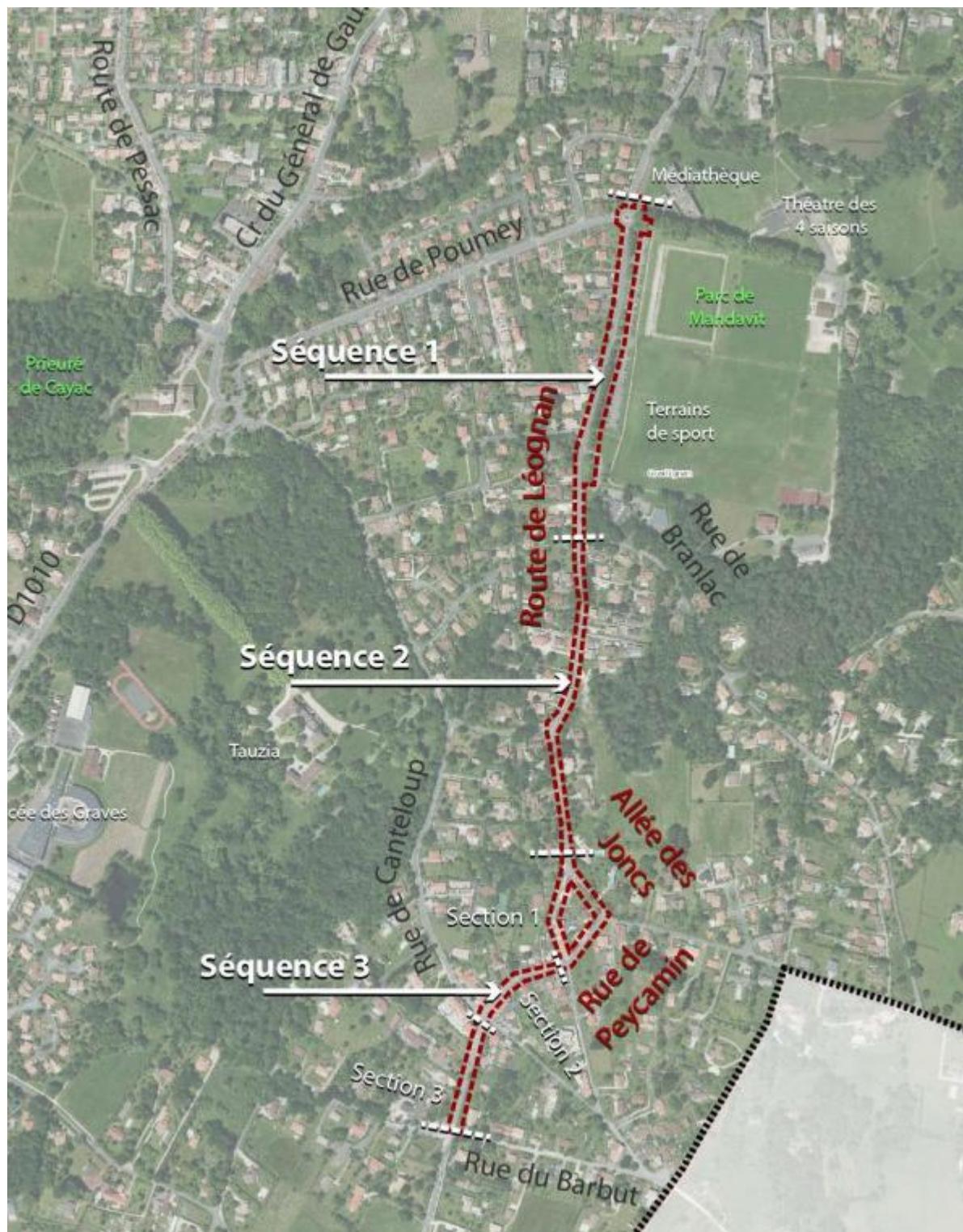
## GRADIGNAN – ROUTE DE LEOGNAN



Source : Service aménagement Urbain, Bordeaux métropole, Pôle Territorial Sud

À la suite de la présentation du diagnostic et des éléments de projets soumis à la concertation, les observations suivantes ont été formulées :

**Plan d'ensemble par séquences et sections**



**1. SUR L'ENSEMBLE DE LA ROUTE DE LEOGNAN :**

- **VITESSES DES VEHICULES :** Les riverains témoignent de l'allure très rapide des véhicules sur la Route de Léognan. Même si nous proposons un rétrécissement de la voirie, les habitants craignent que l'aspect rectiligne de la voie incite toujours les véhicules à rouler vite. Une personne souligne le fait qu'il n'y a jamais de contrôle de vitesse sur la Route de Léognan.

Mr. Le Maire prend note de cette demande et veillera à ce que la police municipale puisse effectuer des contrôles sur le quartier.

- **LES TRANSPORTS EN COMMUN :** Un riverain s'interroge sur l'opportunité de desservir la route de Léognan par les bus urbain et d'implanter un parc relais à l'entrée de la ville de Gradignan.

Mr. Le Maire explique qu'une ligne de bus existait par le passé et a été supprimée en raison d'une faible pression d'usage. Il précise que la réalisation d'un parc relais semble être inopportun à cet endroit en raison de son positionnement (trop proche du centre-ville). Même si le nombre de véhicules en circulation ne fait qu'augmenter à cet endroit de la commune, le nombre d'habitants du quartier n'est pas en hausse. Il ajoute qu'un emplacement réservé est inscrit au PLU à Beausoleil (Terminus du Bus) et que son positionnement semble plus pertinent pour réaliser ce type d'infrastructure.

Bordeaux Métropole ajoute qu'une ligne de car express reliant Mérignac (Thales) à Léognan (centre-ville) sera mise en service en septembre 2025. Celle-ci desservira le terminus de Beausoleil ainsi que la zone d'activité cœur Bersol. Cela permettra à terme, une réduction des flux de transit par la route de Léognan.

**2. SUR LA SEQUENCE 1 :**

- **DISPOSITIFS DE REDUCTION DE LA VITESSE :** Un riverain évoque la possibilité de mettre en place un dispositif de ralentissement (plateau, coussin berlinois...) au niveau de l'Allée de Terrefort afin de sécuriser la traversée piétonne et cycliste de la Route de Léognan qui est très utilisée, notamment par les collégiens. Il précise qu'il y a également un cabinet de médecin et de kinésithérapeute à cet endroit, ce qui contribue à augmenter la fréquentation du site.

Bordeaux Métropole et sa maîtrise d'œuvre souligne que le projet prévoit une traversée piétonne à proximité de l'allée de terrefort afin de faciliter la traversée des piétons du parking vers le trottoir. Sa position pourra être réinterrogée afin de le rapprocher du carrefour. La mise en place d'un dispositif pour réduire la vitesse sera étudiée afin de proposer une solution technique minimisant les risques de nuisances sonores.

- **ECLAIRAGE PUBLIC :** Une habitante souligne le manque d'éclairage public au niveau du parking du Parc de Mandavit. Mr. Le Maire indique que l'éclairage public est une compétence municipale. La mise en place de ce dernier sera étudiée une fois le projet d'aménagement stabilisé. Le positionnement des mâts sera étudié de façon à éclairer tant la piste cyclable que les stationnements du parking.
- **BORNE DE COLLECTE :** Un riverain nous alerte sur la présence d'une borne à verre au niveau du carrefour entre l'Allée de Terrefort et la Route de Léognan. Des plantations ont été dessinées à cet endroit.

La maîtrise d'œuvre de Bordeaux Métropole prend note de cet élément. Le projet sera adapté en conséquence.

**3. SUR LA SEQUENCE 3 :**

**SECTION 1 - ROUTE DE LEOGNAN, RUE DE PEYCAMIN ET ALLEE DES JONCS :**

- **ABSENCE D'AMENAGEMENT SUR LA ROUTE DE LEOGNAN :** Les riverains souhaiteraient savoir pourquoi la route de Léognan sur cette section ne fait pas l'objet d'aménagements. Un habitant témoigne du nombre important de voitures stationnant sur les trottoirs à cet endroit, empêchant les piétons de circuler de façon sécurisée et apaisée.

Bordeaux Métropole explique que le réaménagement de cette section n'a pas été privilégié car elle dispose d'ores et déjà de trottoirs confortables et d'une bande cyclable sécurisée par des cépicycles, contrairement à la rue de Peycamin et à l'Allée des Joncs. Il est rappelé que l'application des mesures visant à assurer le respect des normes de stationnement est de la compétence de la ville au titre de la police du maire.

- **SUPPRESSION DES STATIONNEMENTS RIVERAINS SUR PEYCAMIN :** Les riverains de la section s'interrogent sur la façon dont ils pourront continuer à garer leur véhicule. La majorité se gare actuellement sur les espaces enherbés ou de trottoirs. Une fois la section réaménagée, cela ne sera plus possible.

La métropole confirme que les stationnements tolérés sur cette section ne seront plus permis à terme. Le projet prévoit la réalisation d'une voie verte ainsi qu'une reprise des trottoirs et de la chaussée, ce qui impose la suppression de zone accessible au véhicule pour le stationnement.

- **DISPOSITIF DE REDUCTION DE LA VITESSE :** Les voitures sortant de la Rue de Peycamin vont à une allure importante. Certaines personnes craignent que seulement le rétrécissement de la voirie ne suffise pas à ralentir les véhicules car la Rue de Peycamin reste une rue rectiligne qui invite les usagers à aller vite. Les riverains interrogent la maîtrise d'œuvre sur les solutions envisageables afin d'apaiser la zone, tout en étant attentif aux nuisances sonores que cela peut engendrer.

La maîtrise d'œuvre précise que l'intersection Route de Léognan, Route de Peycamin sera traitée avec un plateau surélevé et que les altimétries et les aménagements paysagers envisagés seront de nature à réduire le champ de visibilité des automobilistes, ce qui aura un effet sur leur vitesse.

- **SECTION 2 - LA ROUTE DE LEOGNAN, ENTRE PEYCAMIN ET CANTELOUP :**

- **MISE EN SENS UNIQUE DANS LE SENS NORD-SUD :** Les riverains se questionnent sur la mise en sens unique de la section 2 de la séquence 3 et sur les régimes de priorité qui s'appliqueront au carrefour avec la Rue de Canteloup. Ils alertent sur la capacité du carrefour Canteloup/Route de Léognan et sur le risque de remontés de file aux heures de pointe du matin. Cette mise en sens unique conduira à des reports de trafic sur la Rue de Canteloup jusqu'à Cayac et sur la Rue de Calisor, qui seront sources de nuisances. Si les véhicules circulent dans le sens Nord > Sud, l'insertion des véhicules arrivant du sud risque d'être difficile. A l'inverse, si les véhicules circulent dans le sens Sud > Nord, les vitesses des automobilistes risquent d'être excessives.

Bordeaux Métropole prend note des observations formulées et informe les riverains que des études de modélisation ont été réalisées dans les deux sens de circulation. La mise en sens unique Nord > Sud conduit à un abaissement significatif du nombre de véhicules de la section, car il permet de dévier le flux du matin qui est le plus important. Il conduit toutefois à une augmentation significative des flux sur la rue de Canteloup et de Calisor, qui devront faire l'objet d'un réaménagement (lancement des études d'ici la fin d'année sur les deux tronçons).

Mr Le Maire demande à Bordeaux Métropole d'étudier la mise en place de ralentisseurs sur la Rue de Canteloup.

- **OFFRE EN STATIONNEMENTS :** Une personne alerte sur le besoin de mettre plus de places de stationnement au niveau des commerces car un manque semble exister.

La maîtrise d'œuvre explique que le projet prévoit un nombre de places différent en fonction du scenario qui sera retenu :

- **ZONE DE RENCONTRE :** 12 places de stationnement sur cette séquence, soit 6 de plus qu'à l'existant. Celles présentes au droit des commerces seront restituées en lieu et place de celles existantes.
- **ZONE 30 :** 6 places conservées au droit des commerces

- **ACQUISITIONS FONCIERES :** Les riverains demandent si des acquisitions foncières sont prévues sur cette section car certains ne sont pas désireux de vendre car cela conduirait à ne plus pouvoir se stationner au pied de leur maison.

Bordeaux Métropole explique que des régulations et acquisitions seront nécessaires sur cette section mais également sur la section 1. La ville et quelques riverains sont également concernés sur la séquence 1 et 2. Le service foncier a déjà échangé avec les riverains impactés sur la séquence 1 et 2. Il se rapprochera de ceux concernés sur la séquence 3 sections 1 et 2 dans les semaines à venir.

- **SCENARIO STATU QUO :** Les habitants sont favorables aux réaménagements de la section et donc le scenario statu quo n'est pas envisagé. Pour les personnes présentes, le manque d'espace pour le piéton sur cette séquence est un point important à traiter.

- **SCENARIO ZONE DE RENCONTRE :**
  - Les riverains craignent que la place soit limitée sur cette section pour permettre une circulation confortable des piétons, le rajout de places de stationnement et la réalisation de plantations. Il faudra arbitrer sur ces sujets et proposer des pistes d'adaptation.
  - La signalétique sur cette section ne semble pas évidente pour les habitants du quartier : il faudra veiller à la rendre lisible pour tout le monde
- **SECTION 3 – DE LA RUE DE CANTELOUP A LA RUE DU BARBUT :**
  - **INSERTION DES VEHICULES DEPUIS LA RUE DU BARBUT** : Une riveraine habitant la Rue du Barbut témoigne de sa difficulté à sortir de sa rue vers la Route de Léognan. Elle ajoute que ce carrefour est dangereux à cause d'une mauvaise visibilité et de l'allure importante des véhicules qui y circulent. Il faudra proposer des solutions pour faciliter la traversée des piétons et vélos et réduire la vitesse.  
Bordeaux métropole souligne que ce carrefour est aujourd'hui traité en plateau surélevé. Celui-ci sera réétudié afin de sécuriser la traversée des piétons et vélos.
  - **MARCHABILITE** : Une habitante nous questionne sur la possibilité d'élaguer les arbres afin de permettre un passage plus simple pour les piétons.  
Mr Le Maire va se rapprocher des services techniques de la ville afin d'engager leur élagage, si ces derniers sont sur le domaine public. A défaut, ce sera au propriétaire de ces derniers d'en assurer l'entretien.

#### 4. SUR LE CALENDRIER :

Les riverains demandent des précisions sur le calendrier et les modalités de la concertation.

Bordeaux métropole explique que la concertation a lieu jusqu'au 8 septembre 2025 et liste les moyens de concertation mis à disposition du public : site internet de la participation de Bordeaux Métropole, dossiers et registres en mairie et au pôle territorial sud. Une fois clôturé, un bilan de la concertation sera dressé. Le projet sera ainsi adapté selon les conclusions et arbitrages des élus sur les suites à donner à chacune des demandes consignées dans les registres papiers ou numériques.

Par ailleurs, les riverains sont informés que seuls les travaux sur la séquence 1 sont programmés sur 2026-2027 et qu'à ce stade de gros travaux d'assainissement des eaux pluviales devront être engagés en amont du réaménagement de la voirie.

#### 5. Dossier de concertation et vidéo 3D de l'aménagement :

Une centaine de dossiers ont été distribués à la fin de la réunion de concertation aux riverains présents

Ce dossier est également disponible en ligne et consultable en mairie et au PTS

La vidéo est également disponible en ligne

#### Planning et organisation de la concertation :

- Dossier de concertation et registre disponibles en Mairie et Pôle Territorial Sud (PESSAC) et sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole.
- Clôture de la concertation : 8 septembre.
- Bordeaux Métropole procédera au dépouillement des avis laissés par les riverains.